

Alors qu'il témoignait devant le comité sénatorial de l'agriculture, le ministre, au début d'une de ses dépositions en novembre au sujet des conditions dans l'Ouest du Canada au cours de la présente campagne agricole, a déclaré ceci:

Quelques-uns l'ont qualifiée de désastre, soit la plus pauvre récolte en qualité que les Prairies n'aient jamais vue.

Malgré tout, il se refuse à consentir des paiements. Un peu plus tard il avouait:

Il est impossible de calculer exactement la quantité de céréales qu'obtiendra la Commission du blé.

C'est ce qu'il avait dit en réponse à une question. Naturellement il n'est pas possible d'en calculer la quantité puisque la Commission du blé ignore ce qu'elle recevra. A une certaine époque la Commission pouvait faire une estimation de la quantité des céréales emmagasinées sur les fermes, dans les élevateurs, aux terminus et ailleurs. Mais aujourd'hui il n'y a aucun moyen de savoir combien de ces céréales parviendront au marché libre.

La Commission canadienne du blé a fixé un prix fictif, au-dessus de \$6. Les fonctionnaires de la Commission s'épargnent ainsi d'expliquer pourquoi elle refuse des clients éventuels en alléguant qu'elle ignore de quels approvisionnements elle disposera. Le ministre les a mis dans cette camisole de force. Il a fixé un prix déraisonnable afin que personne n'ait à faire de livraison. De toute évidence, il ne tient pas à ce que les engraisseurs achètent de la Commission du blé. Il a voulu modeler ce projet à son gré. C'est son dada. Il se sert de la Commission du blé et de l'agriculteur de l'Ouest pour embellir son image politique.

Même maintenant il devrait conseiller à la Commission du blé d'établir un prix réaliste qui se compare quelque peu au prix mondial. Il n'y a pas nécessité de le fixer à \$4.80 mais il faudrait qu'il se rapproche raisonnablement de celui que d'autres obtiennent. Le ministre ne le fait pas parce qu'il veut lancer sa politique sur les provendes. A ce que je puis voir il n'y a pas d'autre raison au prix établi par la Commission du blé.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est 5 heures. J'aimerais continuer mes remarques plus tard.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement. Peut-être la Chambre accepterait-elle d'accorder un peu plus de temps au député de sorte qu'on puisse terminer l'étude du bill aujourd'hui.

M. McGrath: Je suis certes prêt à le faire. La Chambre aura sûrement l'obligeance de permettre à quiconque parle au nom de mon parti de continuer...

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce à dire alors que le temps emprunté à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires sera remis après 6 heures? Tout dépendant, bien entendu, de la longueur des observations du député.

Commission du blé—Loi

Des voix: D'accord.

● (1700)

M. Korchinski: Je remercie la Chambre de son obligeance. Je serai aussi bref que possible. Je pourrais faire bien d'autres observations sur la question mais je vais m'efforcer à les réduire au minimum pour permettre à la Chambre de passer à d'autres travaux.

J'aimerais verser au hansard les objections du sénateur McNamara, qui était membre du comité de l'autre endroit. Il a déclaré, comme en font foi les procès-verbaux de ce comité, le 13 novembre, et je cite:

... je ne vois pas d'un bon œil ce genre de directive parlementaire ou gouvernementale adressée à un office de commercialisation comme la Commission canadienne du blé.

Il ajoutait, un peu plus loin:

... je sympathise avec les producteurs et je comprends leurs problèmes d'impôt; je vous ai entendu dire, monsieur le président, et j'ai lu des articles dans ce sens, qu'on devrait protéger les producteurs davantage sur le plan des impôts—mais à mon avis cette considération n'entre pas dans la commercialisation et la Commission ne devrait pas servir à cette fin.

Autrement dit, un ancien président de la Commission canadienne du blé s'est opposé à cette directive du gouvernement. En ma qualité de producteur, je considère qu'elle est contestable. On ne devrait pas dire aux agriculteurs quand ils vont recevoir leur argent ni quand ils doivent calculer leur revenu. Il faut les laisser décider eux-mêmes.

A moins que le ministre ne soit disposé à apporter des amendements à ce bill, je ne vois pas comment je pourrais l'appuyer. Il sacrifierait les petits agriculteurs qui ont besoin d'argent liquide pour favoriser les producteurs dont la situation financière est déjà sûre.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion portant production de documents, les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas d'avis de motion portant production de documents ni de bills privés au *Feuilleton*, la Chambre passe à l'étude des bills publics.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je pense que la Chambre est d'accord pour passer à l'étude du bill C-211, bill public inscrit au nom du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour reporter les autres questions et passer à l'étude du bill C-211 inscrit au nom du député de Saint-Jean-Est?

Des voix: D'accord.